

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°24/2013

**OBJET : AVIS SUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION POUR LA
FABRICATION D'HUILE D'OLIVE VIERGE DU MOULIN DE LA BRAGUE**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 17
Excusés	: 5
Pouvoirs	: 2
Votants	: 19

SÉANCE DU 22 MAI 2013

L'an deux mille treize, le mercredi vingt-deux mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix mai 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI-INNOCENTI, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Marie-Christine SARFATI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Maurice ELSTUB, Danièle MAINCENT, Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Françoise RICORD qui a donné pouvoir à Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Isabelle TOSELLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

La SARL Moulins de la Brague, basée à Opio, est spécialisée dans la fabrication d'huile d'olive extra vierge et AOP Nice. Le livre V Titre 1^{er} du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), établit les règles et procédures à suivre pour les installations susceptibles de présenter des risques pour l'environnement et la population avoisinante.

L'activité du site est soumise à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

La SARL Moulins de la Brague, a déposé auprès du Préfet un dossier de demande d'autorisation visant à répondre aux objectifs suivants :

- Régulariser sa situation administrative
- Présenter la liste des installations classées pour la protection de l'environnement
- Répondre aux exigences administratives et réglementaires de défrichement

Le site existant, il ne présente pas d'autorisation de défrichement. Une demande de permis de construire a été déposée pour la création d'un nouveau local de stockage de produits combustibles.

Le Préfet nous a communiqué le dossier complet le 6 mai 2013, et demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis au plus tard le 13 juillet 2013 par délibération.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'adjoint, rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

VOTE un avis favorable à l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement déposée par la SARL Moulins de la Brague

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le